



Analyse faite par :



La Wallonie à Vélo / RaVel Ligne 38 de Aubel à Hombourg

Audit et Analyse

Lieu audité:

RaVel Ligne 38

Départ Herve : Place la Gare

Départ Aubel : Place de la victoire

Départ Hombourg : Rue de la station (face au 56)

Auditeur agréé :

Passe-Muraille asbl : Jean-Christophe FAIRON

Téléphone : +32(0)498 57 75 93

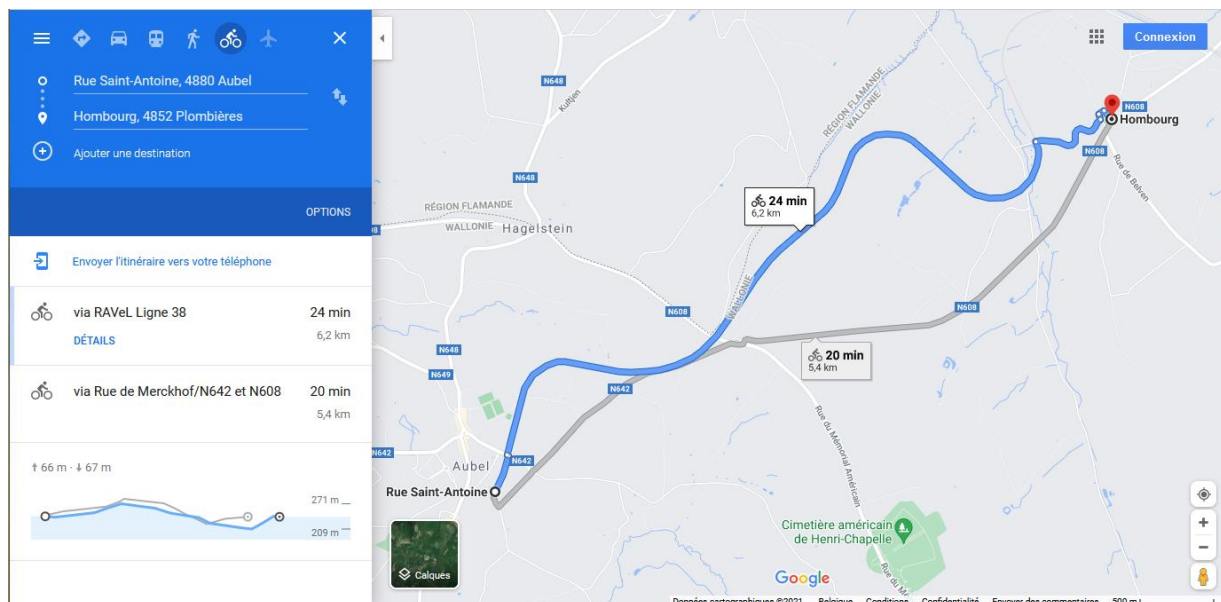
E-mail : jc@passe-muraille.be

Date de l'audit : aout 2021

Date du comité d'attribution : 19/08/2021

Présentation du Site et Infos Générale

- 2 Parcours Aller-Retour :
 - **5,3 Km x 2 de Aubel à Hombourg**
 - Parcours en asphalte sur une largeur +/- constante de 2,5 m doublée par une zone en dolomie sur une largeur de 1 à 3 m
 - Successions de pentes légères à moyennes de 2 à 4 % avec quelques courtes
 - Parcours sécurisé en site propre sauf à Hombourg : On quitte le RaVeL pour rejoindre l'ancienne gare de Hombourg via la voirie



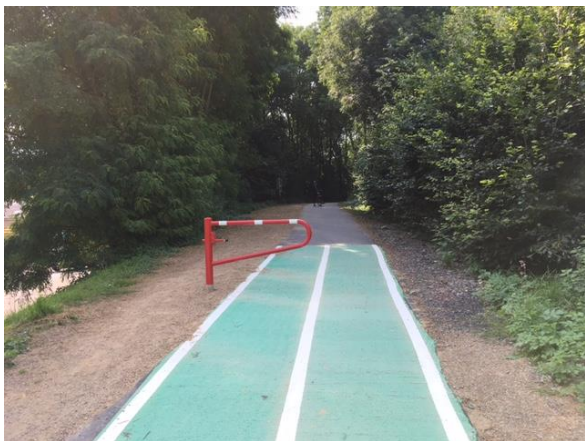
SIGNALISATION

Signalisation claire et précise en voirie pour trouver l'entrée du RaVel à Herve, à Aubel et à Hombourg. Panneaux en voirie, signalisation claire de l'entrée, ...

Entrée Aubel

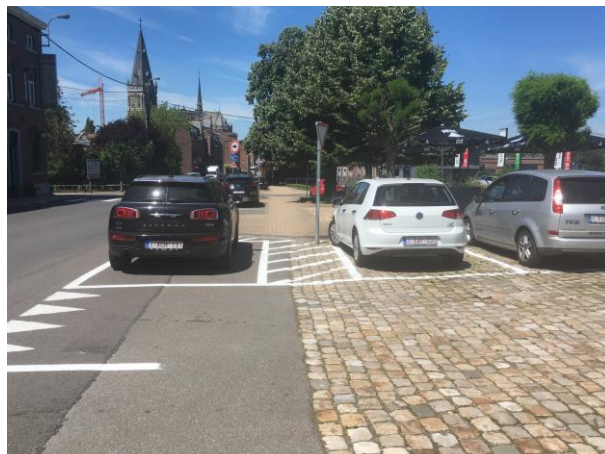


Entrée Hombourg



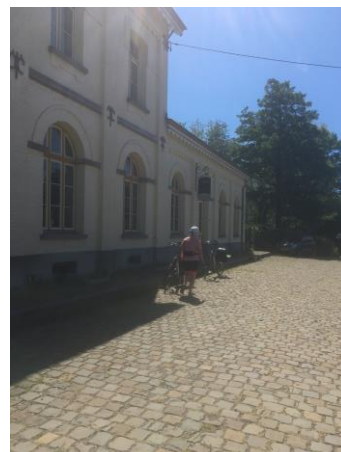
STATIONNEMENT

Aubel :



11 places de parking dont 2 adaptées aux personnes handicapées avec zone partagé de 80 cm. Cependant ces places ne sont ni marquées au sol ni verticalement.

Hombourg :



Possibilité de se stationner aux abords de l'ancienne gare.
Sol en pavé bombés
Aucune place de parking marquée au sol

ENTREE/SORTIE DU CIRCUIT

Pour le premier circuit reliant Hombourg à Aubel, on ne compte qu'une sortie franche à la Hauteur de la Ville d'Hombourg, à une centaine de mètre de la gare. Par contre, nous comptons plusieurs traversées occasionnelles (pour rejoindre son champ, sa maison ...)



Cette entrée/sortie est équipée d'un marquage vert au sol et d'une barrière unique empêchant l'accès aux gros véhicules. Elle propose un panneau didactique donnant accès à un site internet dédié aux « 3 frontières ».

Ensuite, le parcours est continu jusqu'à Aubel.

A Aubel, La proximité de la sortie et de l'entrée du RaVel est marquée par une zone verte au sol sur une dizaine de mètres de part et d'autre de la voirie et équipée d'une barrière unique qui empêche l'accès aux gros véhicules.



La proximité du RaVel est indiquée aux automobilistes par les panneaux « Danger » A 51 et nature du danger (additionnel du type III – traversée d'usagers vulnérables) est présent de part et d'autre de l'entrée conformément à la loi.

La voirie traversée n'est pas teintée de rouge au sol.



Aménagements annexes

Arrivé en gare d'Aubel, on trouve une petite Ville touristique disposant de toutes les commodités.

Une toilette PMR publique, utilisable mais non conforme est disponible à l'arrière de l'administration communale, impasse du stade.





Entrée générale : 100 cm
Pente de 10,6 % sur 40cm
Double porte coulissante automatique

Couloir d'accès au WC PMR d'une largeur de 130
Porte du WC : 100 cm

Taille de la toilette : 203 x 315 CM
Pièce rectangulaire avec entrée dans la moitié gauche de la longueur.
La toilette est posée sur le mur à droite lorsque l'on rentre.

Positionnement par rapport aux murs :

- 98 cm à gauche et 107 cm à droite
- Hauteur de cuvette : 50 cm
- Barre d'appui à gauche :
 - Distance à l'axe : 47 cm
 - Hauteur : 88 cm
 - Longueur : 70 cm

Une pente régulière de 2 % avec quelques rares et courtes augmentations de 4 à 5% de la pente permet une circulation aisée sur le parcours de Aubel à Hombourg.

Entre Aubel et Hombourg

Le revêtement de sol est extrêmement confortable. +/- 2,5m d'asphalte et +/- 2,5 m de dolomie. La zone en dolomie de couleur jaune peut réduire de largeur en fonction de l'environnement.

Attention aux abords !!! La végétation reprend, par endroit, près d'un mètre sur la voie asphaltée.

Le contraste de texture et de couleur entre l'asphalte et la dolomie améliore fortement la perception du cheminement et protège les cyclistes des abords à pic, escaliers et autres qui jouxtaient la voie lors de notre précédente visite



Comme vous le voyez ci-contre, des barrières, de la dolomie stabilisée protèges le cycliste. De plus, les contrastes de couleur entraînent le cycliste loin de l'escalier autrefois dans la suite logique du cheminement. Par acquis de conscience, on pourrait encore déborder quelque peu en entonnoir avec la barrière. De sorte que le cycliste percevant un goulot se recentre sur la voie.



Les entrées/sorties sont équipées de demi-barrières rouges permettant la libre circulation des cyclistes.

Par contre, entre les points nœuds 52 et 53, une « traversée » est aménagée pour sécuriser l'accès à une maison et à un champ. Ainsi, de part et d'autre, une double barrière en quinconce avec un passage latéral est placée.



Ces deux doubles barrières ne se chevauchent pas et présentent, entre elles, un écart de respectivement +/- 205 cm et +/- 175 cm.

Ces écarts sont insuffisants pour passer aisément, d'autant plus avec un cycle spécifique (handybike, tandem...)

On observe d'ailleurs sur la dolomie latérale que les cyclistes empruntent cette voie plutôt que la barrière elle-même. L'aménagement latéral répondant aux critères d'accessibilité, ceci n'aura pas de conséquence pour peu que cette zone soit bien entretenue et ne se détériore pas.

ZONES DE REPOS Hors entrées et sorties

Plusieurs bancs sont disposés tout au long du parcours mais tous ne répondent pas à nos critères d'accessibilité. Néanmoins, il s'agit ici d'un parcours relativement court et des bancs ad hoc sont disponibles à proximité des 2 entrées du parcours.

